

COMMUNE DE MAUPERTHUIS

**Nombre de membres en
exercice:** 9

Séance du 25 octobre 2021

Présents : 8

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Dominique CARLIER

Votants: 8

Sont présents: Dominique CARLIER, Michaël PEROTIN, Sandrine TISSIER, Frédéric OBRINGER, Sylvie COQUOIN, Lydie FEVRIER, Philippe CHIPAUX, Franck MEIGNEN

Représentés:

Excuses:

Absents: René HOCQUERELLE

Secrétaire de séance: Michaël PEROTIN

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2021 - DE 029 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Objet: ELECTION D'UN NOUVEAU MAIRE ADJOINT SUITE AU DECES DU 1ER MAIRE ADJOINT - DE 030 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE_014_20 du 25 mai 2020 fixant leur nombre d'Adjoint au Maire à un ;

Vu la délibération n°DE_015_20 du 25 mai 2020 relative à l'élection de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en tant qu'Adjointe au Maire ;

Vu le décès de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en date du 14 octobre 2021 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Madame KULPA-BETTENCOURT, par l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Résultats du 1er tour de scrutin:

Sous la présidence de Monsieur Dominique CARLIER, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel Adjoint.

Nombre de conseillers présents7
Nombre de votant7
Nombre de suffrage déclarés nuls0
Nombre de suffrage déclarés blancs1
Nombre de suffrage exprimés6

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Michaël PEROTIN	5
Frédéric OBRINGER	1

Monsieur Michaël PEROTIN a été proclamé Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Objet: INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEAU MAIRE ADJOINT - DE 031 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°DE_016_20 du 25 mai 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et de son Adjoint ;

Vu la délibération n°DE_015_20 du 25 mai 2020 relative à l'élection de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en tant qu'Adjointe au Maire ;

Vu le décès de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en date du 14 octobre 2021 ;

Considérant qu'il convient de voter le montant des indemnités du nouvel Adjoint au Maire ;

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes indemnités que Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, comme suit:

ADJOINT AU MAIRE			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	9.9	Annuelles	Mensuelles
		4620.60	385.05

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** l'indemnité de l'Adjoint au Maire de la façon suivante:

ADJOINT AU MAIRE			
Bénéficiaire	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Michaël PEROTIN	9.9	Annuelles	Mensuelles
		4620.60	385.05

- **DECIDE** que le nouvel Adjoint percevra ces indemnités avec effet immédiat.

Objet: DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE - DE 032 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décès de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en date du 14 octobre 2021 ;

Vu l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un nouveau membre suppléant du conseil communautaire en remplacement de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner comme nouveau conseiller communautaire suppléant Monsieur Michaël PEROTIN.

Objet: DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU CONSEIL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (SIRP) - DE 033 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) ;

Vu le décès de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en date du 14 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un nouveau membre délégué titulaires en remplacement de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT au sein du SIRP ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner les représentants au Conseil Municipal au sein du SIRP comme suit:

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Sandrine TISSIER	Philippe CHIPAUX
Sylvie COQUOIN	René HOCQUERELLE
Michaël PEROTIN	Franck MEIGNEN

Arrivée de Madame Sandrine TISSIER.

Objet: DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - DE 034 2021

Vu l'article 1609 noniè C du Code Général des impôts ;

Vu le décès de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en date du 14 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un nouveau représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en remplacement de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT ;

Considérant que le nombre de représentant par commune a été fixé à 1 titulaire et 1 suppléant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** pour siéger au sein de la CLECT :
Monsieur Dominique CARLIER - Titulaire / Monsieur Philippe CHIPAUX - Suppléant

Objet: DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM) - DE 035 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 10 des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu la démission de Madame Julie COYNE en date du 30 mars 2021 ;

Vu le décès de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en date du 14 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer des nouveaux représentant au sein du SDESM en remplacement de Madame Julie COYNE et Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au SDESM comme suit :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Frédéric OBRINGER	Dominique CARLIER
Sylvie COQUOIN	

Objet: DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS) - DE 036 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Au sein des instances du CNAS, la commune est représentée par deux délégués (un élu et un agent).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décès de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en date du 14 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un nouveau représentant en remplacement de Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT au sein du CNAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner comme délégué élu, **Monsieur Dominique CARLIER**.

Objet: CONVENTION PARTICIPATION CITOYENNE - DE 037 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que la commune a organisé il y a deux semaines une réunion publique, en la présence d'un brigadier de la police nationale, pour présenter le dispositif de participation citoyenne.

Ce dispositif s'appuie sur une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011 et a pour but de lutter plus efficacement contre la délinquance.

Il est essentiellement fondé sur un partenariat entre les services de l'Etat (préfecture, gendarmerie, police), les communes et les habitants.

Ce dispositif doit permettre :

- De développer auprès des habitants de la commune de Mauperthuis une culture de la sécurité,
- De renforcer le contact entre la police nationale et les habitants,
- De développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de valider un protocole de partenariat avec la Préfecture de Seine et Marne et le service Départemental de la Sécurité Publique de Seine et Marne, pour une durée de trois ans renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le protocole en partenariat avec la Préfecture de Seine et Marne et le service Départemental de la Sécurité Publique de Seine et Marne.
- **AUTORISE** le maire à signer ledit protocole et tous documents se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05